

FORMULE 74.9

Loi sur les tribunaux judiciaires

AFFIDAVIT ATTESTANT L'ÉCRITURE ET LA SIGNATURE D'UN TESTAMENT OU
D'UN CODICILLE OLOGRAPHE

ONTARIO

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

SUCCESSION DE FEU
(inscrire le nom)

AFFIDAVIT ATTESTANT L'ÉCRITURE ET LA SIGNATURE D'UN TESTAMENT OU
D'UN CODICILLE OLOGRAPHE

Je soussigné(e),
(inscrire le nom)

domicilié(e) à
(inscrire la cité ou la ville et le comté ou le district, la municipalité régionale ou de
communauté urbaine du domicile)

déclare sous serment/affirme solennellement ce qui suit :

1. Je connaissais bien le défunt et j'ai souvent vu sa signature et son écriture.

2. Je crois que le document daté du
(inscrire la date)

qui m'est montré et qui est coté comme pièce «A» et joint au présent affidavit, est
entièrement de la main du défunt, y compris la signature.

Déclaré sous serment/affirmé
solennellement devant moi dans le(la)

de

situé(e) dans le(la)

de(du)

le jour de 20

.....
commissaire aux affidavits (ou la personne autorisée)